

1- Dénombrement des suffrages recueillis par les candidats												
N°	PRENOM ET NOM DU CANDIDAT	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	total
1	Emmanuel MACRON											
2	Marine LE PEN											
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>												

2- Dénombrement des enveloppes et bulletins réservés par les scrutateurs		
1	Les bulletins différents de ceux fournis par l'administration	
2	Les bulletins établis au nom d'un candidat ne figurant pas sur la liste officielle arrêtée par le Conseil constitutionnel	
3	Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe	
4	Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante	
5	Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître	
6	Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires	
7	Les bulletins imprimés sur papier de couleur	
8	Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes	
9	Les bulletins comportant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions	
10	Les bulletins établis au nom de candidats différents lorsqu'ils sont contenus dans une même enveloppe	
<b>TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES (total des lignes 1 à 10)</b>		
11	Les bulletins sans mention et de couleur blanche et enveloppes vides	
<b>TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES ET DES BULLETINS BLANCS (total des lignes 1 à 11)</b>		
<b>TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES = nombre de votant - ( ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES+ BULLETINS BLANCS)</b>		

SIGNATURE DES SCRUTATEURS